

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 5 (1902)

Heft: 219

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes

Autor: Daucourt, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

En 1484, l'hiver fut extrêmement froid et rigoureux, mais suivi d'un été fort chaud. La récolte du vin fut si abondante qu'on avait bien de la peine à trouver des tonneaux. Plusieurs abandonnèrent leurs vignes, à la Neuveville et à Neuchâtel, ne sachant où mettre le vin, on en faisait du mortier. On avait douze émines de froment pour 25 gros, dit Boyve. Le pot de vin se vendait à Neuchâtel que 2 deniers. On donnait souvent un pot de vin pour un œuf. Il y en avait qui, faute de tonneaux, répandaient le vin vieux pour y mettre le nouveau.

La propension des Franches-Montagnards à se soustraire de plus en plus à l'autorité du prince-évêque de Bâle, leur souverain légitime, se manifesta encore fréquemment. Ainsi pendant la guerre de Souabe, ils demandèrent l'appui des villes de Bienne et de Neuveville, le 9 avril 1499. Ces villes firent un traité avec la Montagne, mais, informé de cette alliance, l'évêque agit avec tant de fermeté que les Montagnards y renoncèrent promptement.

A peine ce conflit fut-il apaisé que les Montagnards essayèrent de se soustraire à la justice de l'officialité ecclésiastique. Après

de longs débats, on convint, le 16 mars 1501, qu'on ne porterait plus devant l'officialité du prince à Porrentruy des procès pour des objets valant moins de 8 schillings stebler ou 8 sols de Bâle.

En 1442, l'empereur Frédéric III avait déclaré que les sujets de l'Evêché ne devaient ressortir que des seules justices de l'évêque et de nulle autre cour judiciaire étrangère, même de celle de l'empire. Malgré cette sentence impériale, des membres de la famille Ecabert, ayant été condamnés pour meurtre, essayèrent de faire intervenir les villes de Berne et Bienne pour échapper à leur condamnation. L'affaire prit de grandes proportions, enfin après mille discussions de part et d'autre, l'évêque resta seul justicier et les condamnés durent subir leur peine en 1508.

Bien plus, lors même que le 31 juillet 1471, l'empereur avait statué que toute alliance ou combourgeoisie conclue par des sujets de l'évêque de Bâle avec des Etats étrangers, était nulle de plein-droit, tant pour le passé que pour l'avenir, les Franches-Montagnons conclurent un traité de bourgeoisie avec Bâle en 1559. Pendant les troubles causés par la réforme, les peuples s'étaient émancipés et prétendaient qu'ils ne devaient plus payer d'impôts, ni contribuer à l'entretien des charges de la Principauté. Ils estimaient que c'étaient les princes-évêques seuls qui devaient les acquitter de leurs deniers, ou de leur chambre à l'exclusion des sujets, ils se renfermaient dans le cercle de leurs franchises. Aussi quand vers 1554, le prince-évêque de Bâle, Melchior Liechtenfels, voulut établir une contribution d'un denier et quelques autres charges pour faire face aux dettes criardes de l'Etat, les Franches-Montagnons se joignirent à

la ville et à la Vallée de Delémont, pour contracter une combourgeoisie avec Bâle. L'évêque, irrité justement, fit parvenir des plaintes à Bâle mais inutilement. La combourgeoisie des Franches-Montagnes avec Bâle fut signée le 13 mars 1555. Les Bâlois, pour apaiser l'évêque, lui prêtèrent sans intérêt, une somme importante avec laquelle il put dégager la mairie de Bienne et l'Er-guel. Cette combourgeoisie dura jusqu'en 1585. Elle fut alors abolie grâce à l'énergie de grand évêque, Christophe de Blarer de Wartensée, par un contrat du 11 avril 1585.

A cette époque le château de Spiegelberg était encore grevé de quelques hypothèques que Christophe de Blarer racheta en 1587.

Nous avons vu que jusqu'à la fin du XVI^e siècle que toute la seigneurie du château de Spiegelberg, en la Franche-Montagne des Bois, faisait partie de la paroisse de Mont-faucon, sauf les localités de la rive droite du Doubs, dans la baronnie de Franquemont, qui dépendaient de la paroisse de Goumois-France et les villages des Genevez, de Lajoux qui étaient desservis par l'abbaye de Bellelay. Tramelan, qui était une très-ancienne paroisse du diocèse de Besançon, avait son curé nommé par le Chapitre de Saint-Imier.

Malgré les distances, les gens des Bois, du Noirmont, des Breuleux, de la Chaux etc... se rendaient à Montfaucon les dimanches et fêtes pour remplir leurs devoirs religieux. A mi-chemin on faisait une halte. On était aux Emis-Bois, à moitié des Bois, comme s'appelle aujourd'hui cette station des anciens paroissiens de Montfaucon. D'après les actes de nos archives la première mention de la paroisse de Montfaucon, date du XII^e siècle. Le pape Innocent II, en confirmant, le 14 avril 1139, les possessions du Chapitre

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 14

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

IX

En dépouillant le volumineux courrier de son mari, la jeune femme trouva une lettre à son adresse, une lettre de France, timbrée de Marseille.

Elle s'en étonna, car elle ne connaissait, dans la vieille ville phocéenne, que l'hôtelier et l'hôtelière chez qui son mari et elle avaient séjourné, avant de s'embarquer pour le pays des Maures.

Malgré la hâte avec laquelle l'écriture avait été tracée, les caractères lui rappelaient certains

déliés connus, des majuscules fines, qu'elle croyait reconnaître, elle brisa l'enveloppe et lut :

« Ne crie pas au miracle, ma chère Renée ; il y a longtemps que tu nous sais un couple d'originaux, qui ne se désorganiseront jamais, c'est fini, puisque la douce influence de ta bonne amitié n'a pas encore pu déteindre sur nous.

« Ma dernière lettre, datée, je crois (si toutefois je n'ai pas omis de la dater) de la mi-juillet, t'annonçait notre départ pour un voyage circulaire qui nous permettrait de visiter la Bourgogne, d'aller en Suisse nous assurer des exactitudes des *Voyages en zigzag* de Töpffer..., puis de descendre le Rhône jusqu'à Avignon : cela nous enchantait.

« Nous avions passé une semaine à combiner nos projets, à intercaler dans notre tracé des arrêts tentants (nous possédons un agenda rempli d'indications d'hôtels où, sans être le jouet d'un luxe ruineux, nous aurions joui d'un

bon confortable). Georges avait formulé sa demande à la Compagnie des chemins de fer ; il était parti mettre sa lettre à la poste, lorsque je le vois apparaître et l'entends me demander :

« — Est-ce que ce voyage te sourit ?

« — Tu plaisantes, Georges, lui ai-je répondu ; non seulement il me sourit, mais, puisque nous ne faisons qu'en parler depuis huit jours, franchement, il me tarde... de partir.

« — C'est bien, n'en parlons plus, conclut-il, nous aurons nos billets circulaires sans tarder.

« Et il s'apprête à ressortir.

« Je te l'avoue, amie, j'eus un serrement de cœur. Je comptais que Georges avait une nouvelle idée ; je tremblais qu'il ne voulût pas affronter les fatigues d'un aussi long voyage ; mais je me disais néanmoins que je préférerais renoncer à notre expédition plutôt que de la lui voir entreprendre à contre-cœur. Tu sais, ma chère, ou du moins, connais-tu ces